

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 5 juin 2017, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M<sup>me</sup> Lise Bellefeuille  
M. Claude Brochu  
M. Steve Leclerc  
M. Pierre Darveau  
M<sup>me</sup> Lise Garneau  
M<sup>me</sup> Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Daniel Chabot, directeur général, M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, et M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière.

**Moment de réflexion**

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeurs et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

**Adoption de l'ordre du jour**

**150-2017** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

**Adoption de procès-verbaux - Séance ordinaire du 15 mai 2017 et séance extraordinaire du 31 mai 2017**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

**151-2017** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tels que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2017 et celui de la séance extraordinaire du 31 mai 2017.

**Approbation de dépenses - Autorisation de paiements - Liste des engagements**

**152-2017** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés pour la période du 4 mai 2017 au 1<sup>er</sup> juin 2017, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 1<sup>er</sup> juin 2017, ainsi qu'au journal des salaires du mois de mai 2017, le tout totalisant une somme de 736 098,02 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 2 175 423,29 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Réfection de la 14<sup>e</sup> rue Bérubé - Services professionnels - Surveillance des travaux - Appel d'offres par voie d'invitation écrite**

**153-2017** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que soumis, le devis visant à requérir des offres de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de réfection de la 14<sup>e</sup> rue Bérubé, et d'autoriser le greffe à procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'au moins trois fournisseurs.

**Réfection de la 14<sup>e</sup> rue Bérubé - Services professionnels - Ingénierie des sols et matériaux, contrôle de la qualité - Appel d'offres par voie d'invitation écrite**

**154-2017** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que soumis, le devis visant à requérir des offres de services professionnels en ingénierie pour le contrôle des sols et matériaux et de la qualité dans le cadre des travaux de réfection de la 14<sup>e</sup> rue Bérubé, et d'autoriser le greffe à procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'au moins trois fournisseurs.

**Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées 2017-2021 - Approbation**

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent adopter un plan d'intervention de renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention est un outil de priorisation permettant une meilleure gestion des infrastructures municipales et des interventions pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts, ainsi que des chaussées;

CONSIDÉRANT que ce plan d'intervention, une fois approuvé par le MAMOT, constitue une condition d'octroi de l'aide financière pour les travaux de renouvellement des conduites desdits réseaux et des chaussées;

**155-2017** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que déposé par la firme Norda Stelo, le plan d'intervention 2017-2021 de la Ville de La Pocatière pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout et des chaussées (dossier 112191.001-100 - Mai 2017 Rév.01), dont le conseil municipal déclare avoir pris connaissance, et d'autoriser ladite firme à le soumettre au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation.

**Fourniture de services d'aqueduc et d'égout pour le carré Saint-Louis et une partie de la route 132 Ouest - Appel d'offres par la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour des services professionnels en ingénierie - Ajout de travaux à la demande de la Ville - Modification de la résolution numéro 92-2017**

**156-2017** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE modifier la résolution numéro 92-2017, adoptée lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, en remplaçant le texte qui suit :

« l'addition d'une conduite d'égout d'une longueur approximative de 140 mètres linéaires, le long de la route 132 Ouest; »

par le suivant :

« l'addition d'une conduite d'égout d'une longueur approximative de 400 mètres linéaires, le long de la route 132 Ouest; »

**Construction d'un bâtiment industriel locatif par Développement économique La Pocatière – Cautionnement consenti par la Ville de La Pocatière - Modification de la résolution numéro 93-2017**

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 93-2017, portant sur le dossier en titre, et qu'aux termes de ladite résolution il acceptait, telle que rédigée, l'entente établissant la nature, les modalités et l'étendue des obligations de Développement économique La Pocatière (DELP) et de la Ville, en regard de ce cautionnement et de la construction du second bâtiment industriel locatif (BIL-2);

CONSIDÉRANT que le modèle de bail à intervenir entre DELP et le locataire du BIL-2, est annexé à ladite entente;

CONSIDÉRANT que ce modèle de bail a été modifié et que ces modifications doivent être approuvées par le conseil;

**157-2017** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER la résolution numéro 93-2017, adoptée le 3 avril dernier, par le remplacement du modèle de bail qui était annexé à l'entente établissant la nature, les modalités et l'étendue des obligations de DELP et de la Ville, en regard de ce cautionnement et de la construction du second bâtiment industriel locatif (BIL-2), par le modèle de bail joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Nova Biomatique (2011) inc. - Aide financière en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales - Modification de la résolution numéro 102-2017**

**158-2017** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER la résolution numéro 102-2017, adoptée lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, par le remplacement du texte qui suit :

- Le premier, d'un montant maximal de 40 000 \$, à titre d'avance pour le paiement des honoraires d'architecte et d'ingénieur requis pour la préparation des plans et devis relatifs à la construction du bâtiment industriel locatif (BIL-2) dans lequel l'entreprise sera locataire. Ce montant sera inclus dans le coût d'acquisition du BIL-2;

par le suivant :

- Le premier, d'un montant maximal de 40 000 \$, à titre d'avance pour aider à défrayer certains coûts (services professionnels d'architecture et d'ingénierie lors de la construction du BIL-2, tests de compaction, imperméabilisation des murs de fondation et aménagement d'une seconde entrée). Ce montant sera inclus dans le coût d'acquisition du BIL-2;

**Technologies Lanka inc. - Aide financière en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales**

**159-2017** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière accorde à Technologies Lanka inc., en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, une aide financière d'un montant de 15 000 \$ afin de souligner la croissance de cette entreprise et particulièrement le 3<sup>e</sup> agrandissement à sa propriété située au 155, avenue Industrielle, à La Pocatière;

QUE l'aide financière versée en vertu de la présente résolution soit payée à même le surplus libre de la Ville, au moyen de deux versements égaux de 7 500 \$ chacun, le premier en juin 2017 et le second en juin 2018.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

---

Isabelle Lemieux, trésorière

**Automobile Mont-Carmel inc. - Aide financière en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales**

**160-2017** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière accorde à Automobile Mont-Carmel inc., entreprise faisant affaire à La Pocatière sous la dénomination Lemieux Service Enr., en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, une aide financière de 2 500 \$ afin de souligner les travaux d'agrandissement et d'amélioration réalisés par cette entreprise à sa propriété du 126, route 230, à La Pocatière;

QUE l'aide financière versée en vertu de la présente résolution soit payée à même le surplus libre de la Ville.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Programme d'aide financière aux entreprises - Adoption**

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi sur les compétences municipales, adopter des mesures d'aide financière aux entreprises;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se prévaloir des pouvoirs qui lui sont conférés par cette loi et considère opportun d'adopter un programme visant à baliser l'attribution d'une aide financière aux entreprises;

**161-2017** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le Programme d'aide financière aux entreprises dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, avec application, ledit programme, à compter de ce jour.

#### **Le Grand labyrinthe de Sainte-Anne - Entente avec M. Luc Pelletier - Addenda - Modification**

**162-2017** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER l'addenda annexé à la résolution numéro 122-2017, adoptée lors de la séance ordinaire du 2 mai 2017, ainsi qu'il suit : la dernière phrase de l'article 2.3 est remplacée par la suivante :

L'aide financière sera versée en trois versements, deux de 1 000 \$, l'un à la signature de l'addenda et l'autre au moment de l'ouverture du Labyrinthe, et un dernier de 2 000 \$ à la clôture du Labyrinthe. Comme l'aide maximale de 4 000 \$ comprend des services matériels et du monétaire, le coût des services utilisés par M. Pelletier avant un versement sera retenu sur celui-ci.

#### **Cégep de La Pocatière - Convention de stage en alternance travail-études**

**163-2017** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière accepte d'accueillir M. Jean Lafrance à titre de stagiaire en informatique, pour une période de 11 semaines à compter du 11 juin 2017;

QUE la Ville de La Pocatière accepte, tels que rédigés, les termes et conditions de la convention de stage en alternance travail-études à intervenir avec le Cégep de La Pocatière;

QUE cette dépense soit payée à même le surplus libre de la Ville;

QUE M. Daniel Chabot soit identifié à titre de responsable de stage et soit autorisé à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

#### **Garderie La Farandole - Activité à bicyclette pour les enfants – Autorisation de circuler dans les rues de la Ville - Modification de la résolution numéro 141-2017**

**164-2017** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER la résolution numéro 141-2017, adoptée lors de la séance ordinaire du 15 mai 2017, par le remplacement de la date du 31 mai par celle du 13 juin ou, en cas de pluie, par celle du 15 juin.

#### **Journée sport-spiritualité à vélo - Autorisation de circuler dans les rues de la Ville**

**165-2017** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER l'événement Journée sport-spiritualité à vélo, organisé par la Pastorale jeunesse du diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le samedi 16 septembre 2017, à circuler dans les rues de la Ville selon l'itinéraire mentionné à la lettre de demande datée du 25 mai 2017, à charge de respecter les procédures fixées par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la circulation sur la partie du tracé passant sur les rues sous sa juridiction.

#### **La traversée *Le courage d'avancer* - Autorisation de circuler dans les rues de la Ville**

**166-2017** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la traversée *Le courage d'avancer*, organisée par le directeur et fondateur de la Fondation Adapte-Toit, à circuler dans les rues de la Ville, le dimanche 27 août 2017, selon l'itinéraire mentionné à la demande datée du 16 mai 2017, à charge de respecter les procédures fixées par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la circulation sur la partie du tracé passant sur les rues sous sa juridiction.

#### **Fête de la Saint-Jean-Baptiste à Saint-Roch-des-Aulnaies - Sortie du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière**

**167-2017** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la sortie de pompiers et de véhicules du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, pour participer aux festivités organisées pour les Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste, à Saint-Roch-des-Aulnaies, le 24 juin prochain.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2017.

Isabelle Lemieux, trésorière

#### **Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes**

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Daniel Chabot, directeur général, dépose la liste des personnes qu'il a, depuis le dépôt de son dernier pareil rapport, engagées en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 11-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

#### **Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation de l'ALÉNA**

CONSIDÉRANT que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada ont augmenté considérablement;

CONSIDÉRANT que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT que tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

**168-2017** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE demander au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre.

#### **Dénonciation de la surtaxe sur le bois d'oeuvre - Résolution d'appui**

POUR les considérations énoncées dans sa résolution RS-068-17, adoptée lors de la séance du conseil des maires tenue le 8 mai 2017,

**169-2017** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière appuie la Municipalité régionale de comté de Témiscouata dans ses démarches pour dénoncer la surtaxe sur le bois-d'oeuvre et, à l'instar de ladite MRC, qu'elle :

- dénonce la décision injustifiée du Département du Commerce des États-Unis d'imposer des droits compensateurs sur les exportations canadiennes du bois d'oeuvre;
- salue l'aide du gouvernement provincial avec le programme ESSOR afin de soutenir les entreprises touchées sous forme de garanties de prêts;
- demande aux instances gouvernementales provinciale et fédérale de faire reconnaître et de défendre le Régime forestier du Québec, de soutenir les entreprises touchées par ce conflit et de conclure un nouvel accord profitable pour le secteur forestier québécois.

## **Demande de la Ville de Pohénégamook en lien avec l'aide financière attendue pour le sinistre du 21 juillet 2015 - Résolution d'appui**

POUR les considérations énoncées dans sa résolution 2017.05.121, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mai 2017,

**170-2017**     **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière appuie la Ville de Pohénégamook dans ses démarches, et à l'instar de cette dernière, qu'elle enjoigne le gouvernement du Québec :

- De respecter ses engagements et solder à très court terme les comptes impayés dans le dossier des inondations qui ont affecté la Ville de Pohénégamook;
- De garantir à la Ville de Pohénégamook les fonds nécessaires afin de solutionner définitivement le problème récurrent qui dégrade ses infrastructures et mine ainsi ses efforts de développement social et économique;
- De soutenir la Ville de Pohénégamook dans ses efforts de développement socioéconomique en supportant les projets mis de l'avant.

### **Autres sujets**

Aucun sujet n'est ajouté.

### **Période de questions**

Les questions des personnes présentes portent sur les sujets suivants :

- Fourniture de services d'aqueduc et d'égout pour le secteur du carré Saint-Louis et de la route 132 - Plusieurs étapes à franchir avant la réalisation des travaux - Appel d'offres en cours pour les services professionnels en ingénierie - Négociation de l'entente à intervenir entre les deux municipalités
- Automobile Mont-Carmel inc. - Aide financière en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales
- Conduites d'égout de 400 mètres - De la jonction entre la route 132 et la route 230 jusqu'à la limite de la Ville vers l'ouest
- Porte automatique installée à l'entrée de l'Édifice Gérard-Dallaire
- Bris aux réseaux - Supportés par la municipalité selon où sont les dommages
- Réserve d'eau potable
- Grand Labyrinthe - Addenda - Remerciements pour la modification de la résolution
- Remerciements pour l'implication de la Ville dans la Marche pour l'avenir de l'hôpital de Notre-Dame-de-Fatima - Nombre de signatures recueillies - Accès au mémoire qui sera déposé
- Nouveau site Web de la Ville - Prévu pour la fin août
- Page Facebook de la Ville - En ligne cette semaine
- Entente avec M. Louis Théberge pour L'Halloween à La Pocatière - Sommes prévues pour les services professionnels au budget
- Circuit Fil rouge - Installation au début de juillet
- Panneaux de la traverse des élèves sur la 6<sup>e</sup> avenue devant l'École - Éclairage au DEL défectueux



**Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**171-2017**      **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 40.